

CONSEIL MUNICIPAL du 6 février 2018

L'an 2018, le 06 février à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

Présents : André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Christian PRIOU, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoints, Christophe LEBRETON, conseiller délégué, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Marie-Paule BLANLOEIL, Bertrand DABO, Fabrice ETIE, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

Absents : Aurélie FERRE (pouvoir à André GUIHARD).

Secrétaire de séance : Lydia BEATRIX

La séance débute par une minute de silence.

► APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 12 décembre 2017

F. Etié demande si Julien Gaultier avait adressé un courrier de démission. Réponse : oui, la lecture a déjà été faite en séance. J. Squelard : dans la délibération sur les rythmes scolaires, il faut lire accueil « de loisirs » et non « périscolaire » (différence au niveau de l'encadrement des enfants).

B. Dabo : tarif théâtre : préciser Particulier habitant de Teillé.

Réf : 2018-001

PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE PREVOYANCE

Le dispositif destiné à permettre aux collectivités de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents a été mis en place par le décret n° 2011-1474. L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

La collectivité a la possibilité d'adhérer à une convention de participation mise en place par le Centre de gestion. Cette convention, d'une durée de 6 ans, permet la mutualisation des risques et donc d'obtenir un niveau de garanties et de taux intéressant.

Si la collectivité décide d'adhérer au contrat groupe, seul celui-ci pourra bénéficier de la participation financière.

En application de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 le Centre de gestion a décidé de lancer une consultation en vue de conclure une convention de participation pour le risque prévoyance avec effet au 1er janvier 2019, pour le compte des collectivités et établissements affiliés qui le demandent.

A l'issue de la consultation la collectivité conservera la possibilité de ne pas signer la convention de participation proposée.

Le montant de la participation que compte verser la commune sera précisé à la signature de la convention. Ce montant, qui peut être modulé, ne pourra dépasser le montant total de la cotisation. Il aura été déterminé au préalable dans le cadre du dialogue social avec les représentants du personnel et après avis du Comité technique.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-Décident de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager le centre de gestion en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984

-Prennent acte qu'après avoir pris connaissance des garanties et tarifs proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion à compter du 1er janvier 2019.

*Reçu en Préfecture le 12/02/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_001-DE*

Réf : 2018-002

Convention cadre de remboursement des frais relatifs à la bibliothèque

Le Maire présente la convention de remboursement des frais entre la COMPA et la commune et l'utilisation de la bibliothèque :

- Mise à disposition du bâtiment, rue du clos Olivier
- Frais à la charge de la commune: charges de fonctionnement (fluides, entretien, réseaux, etc..)

Les frais engagés par la commune seront remboursés chaque année par la COMPA, et le montant est plafonné à 1 755.16€. Il est précisé que l'achat de fournitures est à la charge de la COMPA.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention.

*Reçu en Préfecture le 12/02/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_002-DE*

Réf : 2018-003

Rétrocession des voies et réseaux des lotissements

Trois élus sont concernés par ce débat : Jérôme SQUELARD, Lydia BEATRIX et Fabrice ETIE. Ils sont invités à quitter la salle durant cette décision.

Les demandes de rétrocession ont été émises par les Associations Syndicale de Propriétaires (ASL) de la Censive et du domaine de la Chesnaie.

Le Maire rappelle que la rétrocession des voies et réseaux du lotissement de la Censive (ASL la Censive) et celui de la Chesnaie (ASL le domaine de la Chesnaie) a déjà été abordée en séance.

Le fait de reprendre les parties communes, engendrera plus d'entretien pour la commune (espaces verts, voirie, éclairage public...). Le Maire précise que dès réception du projet d'acte, celui-ci sera soumis à l'avis du notaire en charge des dossiers communaux.

Remarque sur l'éclairage public du lotissement de la Censive : lampadaires parfois allumés en journée, ce point sera à vérifier.

Le maire propose aux conseillers :

- De valider le prix d'achat à l'euro symbolique
- De demander la participation des ASL pour leur dossier respectif à hauteur de 100% des frais d'actes (les habitants des lotissements n'auront plus de frais après la rétrocession).

Les membres du conseil municipal,

→ Décide :

- A l'unanimité de fixer le prix d'achat à l'euro symbolique
- à 14 voix pour et 1 contre, de laisser à la charge des ASL de la Censive et du domaine de la Chesnaie les frais d'actes notariés.

→ Autorise le maire à poursuivre ces affaires et à signer les actes.

Reçu en Préfecture le 12/02/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_003-DE

Réf : 2018-004

DETR 2018 – salle de sports

Par courrier du 13 décembre 2017, la préfecture lançait l'appel à projet « Dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 ». Il existe 5 catégories d'opérations éligibles : bâtiments publics, attractivité des territoires, transition écologique, énergétique et numérique, Voirie liée à la sécurité et réseaux divers, ingénierie territoriale.

Il est précisé que le plafond pour la catégorie Bâtiments publics est relevé à 1 000 000€. Les communes ne peuvent déposer qu'un seul dossier. Le taux de subvention est de 25 à 35%.

Le Maire propose d'établir un dossier pour la construction de la salle de sports avec le budget prévisionnel suivant :

Dépenses	HT	Recettes	HT	%
Travaux	950 000.00 €	Conseil départemental	50 000.00 €	4%
Frais Architecte	95 000.00 €	ETAT	100 000.00 €	9%
Autres dépenses (sécurité, frais insertion, branchements réseaux, terrain)	85 000.00 €	DETR	332 500.00 €	29%
		COMPAG	100 000.00 €	9%
		Charge commune	547 500.00 €	49%
TOTAL Dépenses	1 130 000.00 €	TOTAL Recettes	1 130 000.00 €	
		subventions	51%	
		part communale	49%	

Les chiffres annoncés sont des estimations émanant de la salle de sports de Vay, projet compatible sur la commune.

F. Etié : quelle est la subvention de l'état de 100 000€ ? Réponse : ministère des sports. Il s'agit de subventions probables ? réponse : oui, ce sont des estimations.

N. GENEIX : Si la part à la charge de la commune augmente trop ? réponse : le projet pourra être révisé.

A Guillet : pourquoi on parle de salle de sports et non de salle multi activités ? réponse : la salle d'activités actuelle pourra être réhabilitée ; suite aux visites avec le CAUE, les salles multi activités sont des projets plus coûteux.

Cette salle de sport répond-elle aux besoins des assos ?

F. Etié : favorable à ce type de projet mais il manque un rapport écrit de la concertation avec les associations ; si elles sont intéressées, viendront-elle réellement dans la salle de Teillé. Réponse : ce projet devrait donner du dynamisme à la commune, l'utilisation quotidienne est à destination de l'enfance jeunesse, Les associations avaient émis des besoins mais difficile de

répondre à toutes les spécificités demandées ; il est difficile de savoir si les associations concertées vont perdurer, il existe une part de risque.

F. Etié : coût de fonctionnement : manque de comparatif avec d'autres salles + double projet, si il y a un risque, il faut prévoir un filet de sécurité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet de construction d'une salle de sports,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- de solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 (DETR).

*Reçu en Préfecture le 12/02/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_004-DE*

Réf : 2018-005

Amendes de police 2018 – aménagement de la Vieille Rue

Monsieur le Maire a fait estimer le coût des améliorations de sécurité de la rue vieille rue (route partagée : piétons, cyclistes et véhicules) par la société CERESA. Le montant total s'élève à :

	Vieille rue tranche 1	Vieille rue tranche 2	TOTAL des 2 tranches
Total installation / frais divers	925.00 €	1 850.00 €	2 775.00 €
Total terrassements	12 400.00 €	16 360.00 €	28 760.00 €
	-voirie	43 740.00 €	18 625.00 €
	-piéton	14 910.00 €	29 120.00 €
Total Voirie, place cheminement piétons	58 650.00 €	47 745.00 €	106 395.00 €
Total réseaux	13 500.00 €	15 000.00 €	28 500.00 €
Total espaces verts mobilier maçonnerie	28 600.00 €	26 900.00 €	55 500.00 €
Total signalisation	3 880.00 €	3 220.00 €	7 100.00 €
Total général HT	117 955.00 €	111 075.00 €	229 030.00 €
TVA	23 591.00 €	22 215.00 €	45 806.00 €
TOTAL GENERAL TTC	141 546.00 €	133 290.00 €	274 836.00 €

Monsieur le Maire demande l'autorisation de poursuivre le projet et de solliciter toutes subventions relatives à ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à ce projet pour sécuriser la rue de la vieille rue et autorise le maire à demander une subvention au titre des amendes de polices

*Reçu en Préfecture le 19/02/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_005-DE*

Réf : 2018-006

Tarifs des travaux de voirie

Les usagers sollicitent régulièrement la mairie pour la pose ou l'achat de buses. Il convient de mettre à jour la délibération qui fixe les tarifs de facturation aux usagers, la précédente datant de 2006 avec les tarifs suivants :

- Réalisation d'un regard d'eaux pluviales : 80€
- Fournitures = buses, drains, grilles de regard et autres matériaux : prix d'achat + 10%.

Le Maire propose de mettre à jour les tarifs de la façon suivante :

Fourniture et pose de buses diamètre 300 -mL	Prix coutant TTC + 15% (prix évolutif en fonction des factures d'achat de fournitures)
Fourniture et pose de buses diamètre 400 -mL	
Réalisation d'un regard	80€ Forfait par regard
Grille	Prix coutant TTC + 15% (prix évolutif en fonction des factures d'achat de fournitures)
Empierrement pour 6 mL de buse	55€ -Forfait
Terre pour 6 mL de buse	55€ -Forfait

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs énoncés ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2018 :

*Reçu en Préfecture le 12/02/2018
N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_006-DE*

Réf : 2018-007

Demande de subvention pour la restauration des archives communales

Ce vote n'était pas inscrit à l'ordre du jour.

Le maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour la restauration des archives communales.

Le dossier doit être déposé avant la fin du mois de février.

Le montant du devis de restauration pour 2018 est de 1 012.57€ HT subventionnables à hauteur de 20%.

Le conseil municipal à 17 voix pour et 1 abstention :

- décide de restaurer les registres pour un montant de 1 012.57€ hors taxe.
- demande l'aide du département pour 2018.

Reçu en Préfecture le 12/02/2018

N° identifiant unique : 044-214402026-20180206-2018_007-DE

► Courier divers

-Le maire donne lecture du courrier de l'Outil en Main de Teillé relatif à un projet de construction d'un bâtiment sur un terrain communal. Ce bâtiment mesurerait 10.5 x 24.5m, l'emplacement serait à préciser mais l'association demande un accord de principe pour construire sur le terrain communal. En cas, de départ de l'association, le bâtiment reviendrait à la commune.

F. Etié + A. Guillet : ce n'était pas à l'ordre du jour donc pas de vote.

Réponse : passage en commission urbanisme avant un vote en conseil

-Le Maire donne lecture du courrier de la SCI ALEMMA et GEVALYS relatif à une demande d'achat de terrain communal dans la zone artisanale pour agrandir leurs activités.

Passage en commission urbanisme

-Mr Gérard BARRIER Vice-Président à la COMPA « Développement économique », reporte son intervention en séance de conseil.

-Le Maire informe que la COMPA demande un référent bibliothèque par commune, le Maire propose Anne GUILLET qui est déjà en charge des dossiers de la bibliothèque. A. Guillet est favorable à poursuivre cette mission.

-Invitation AG de l'ARRA : 17/02/18 14h30 Ancenis.

-Le Maire donne lecture du courrier de l'académie de Nantes autorisant la commune à un retour à l'école sur 4 jours en septembre 2018. Les horaires définitifs sont à envoyer avant le 2 mai 2018. Il est précisé que l'organisation des transports n'a pas encore débuté.

-Courrier de la COMPA sur le développement de la zone artisanale : le maire précise qu'un courrier a déjà été adressé à la COMPA pour signaler que plusieurs artisans souhaitent s'installer dans la zone de Teillé. Suite aux réunions de PLU, trois entreprises se sont manifestées, le maire répondra favorablement.

-Population INSEE au 1^{er} janvier : 1821 habitants.

-Association AVAV : randonnée motorisée le 7 avril 2018.

► Compte-rendu des commissions

a) Commission Communication– Catherine Rouil :

Le panorama est paru dans les temps. Certains habitants n'ont pas reçu leur exemplaire (Vieille rue, La Jounière)

Fin d'année 2017 : préparation des vœux du maire.

b) Commission Enfance Jeunesse – Christophe Lebreton :

Bilan du 1^{er} mois de Cantine en gestion autonome : prix du repas 1.95€ (1.65€ Prix de l'assiette + 0.30€ Temps de Marina – temps consacré plus important que prévu) pour un prix facturé à 3.65€ aux familles. La différence sera réinvestie dans le matériel. Les avantages : produits locaux, bons retours des enfants, moins cher que Restoria.

Il y a eu 958 en plus depuis septembre avec une classe en moins.

c) Commission culturelle – Arnaud Pageaud :

Devis demandés pour communiquer autour de l'exposition de Jean-Claude Lambert au plan d'eau

Guinguette de l'Erdre : difficulté pour réserver un groupe. Réflexion sur un enrichissement de la journée avec un apéro concert + thé dansant avec une double programmation ?

70 ans et + : questionnaire de satisfaction à envoyer.

Subventions 2018 : 1^{ère} étude des dossiers à venir, critères identiques à 2017.

Devis Arbre à fil pour commémoration de novembre 2018 : 542€

Bar du théâtre : travaux ajournés mais à planifier en 2018

Rencontre avec le district de foot : le Fonds d'aide football amateur (FAFA) ne subventionne plus les espaces de convivialité, mais des paires ballon => voir avec le FCMTL si il y a des besoins.

Maisons décorées : 5 participants, courrier à envoyer aux participants pour réexpliquer les conditions de la remise du prix.

Cabine à histoires : réduire le nombre d'emplacements et de déplacements.

Demande d'aide au niveau de la commission culture car les réunions et rencontres sont nombreuses. Arnaud propose la désignation d'un conseiller délégué pour le suppléer, il a pensé à Bertrand Dabo (ordre du jour d'un prochain conseil).

29/03/2018 / 20h30 : réunion commission culture.

► Calendrier

Date	Horaire	Réunion
mercredi 14 février 2018	18h30	CERESA – Commission Bourg
mardi 20 février 2018	20h00	CERESA – Réunion Publique
lundi 26 février 2018	19h00	Réunion Maire-Adjoints
mardi 6 mars 2018	20h30	Conseil municipal
jeudi 8 mars 2018	20h00	Commission Finances
mardi 13 mars 2018	18h30	CERESA – Commission Bourg
mardi 20 mars 2018	20h30	Conseil municipal – vote du budget

► Questions diverses

L. Béatrix souhaite avoir des réponses aux questions relatives à la remise en état des portes des vestiaires du foot : assurances, expertises, conclusions des rapports. Le Maire y répond. Elle demande à consulter les documents relatifs à ce litige, le maire accepte.

Suite au vandalisme, le devis de CM Batim pour la réparation a été validé et pris en charge par l'assurance.

Le montant pour remplacer les portes est estimé entre 10 et 15 000€. Les portes ont été renforcées mais elles ferment difficilement. Dès que la porte vandalisée sera changée, on pourra apprécier son efficacité et voir pour le remplacement des autres.

C. Priou : il regrette l'absence de Mr Barrier qui aurait abordé l'objectif Tourisme de la COMPA. Une aide financière pourrait être demandée à la COMPA. Les conventions de passage pour les chemins de randonnée seront mises l'ordre du jour du prochain conseil. Il n'y aura donc pas d'achat de terrains. Le budget est établi.

A Guillet : travaux du cimetière toujours prévus ? Le manque de temps fait qu'ils sont reportés.

C. Priou : un habitant de Teillé va parcourir 4 000km à vélo, la commune pourrait communiquer sur ce périple.

Fin de la séance : 22h10

GUIHARD André

LEBRETON Christophe

FERRE Aurélie
Pouvoir à A. GUIHARD

TESTARD Joseph

LIRONDIERE Florent

GENEIX Nathalie

SQUELARD Jérôme

BEATRIX Lydia

GUILLET Anne

PRIOU Christian

BLANLOEIL Marie-Paule

HARDY Isabelle

ROUIL Catherine

DABO Bertrand

JAUNASSE Christelle

PAGEAUD Arnaud

ETIE Fabrice

OUAIRY Michel